

Projet de Plan de Déplacements Urbains de l'Agglomération Lyonnaise

Enquête publique

Procès Verbal de Synthèse

Maître d'ouvrage

Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL)

Date de l'enquête publique

Du 15 mai 2017 au 20 juin 2017

Composition de la commission d'enquête

Serge ALEXIS - Président

Jean FORIN - Titulaire

Gérard GIRIN – Titulaire

Préambule

Le PDU est un document de planification répondant aux objectifs fixé par l'article L.1214-2 du code des transports.

Le projet soumis à la présente enquête est une révision du document de 2005 qui faisait lui-même suite à un premier PDU adopté en 1997.

Ce nouveau PDU porte sur un territoire élargi et s'appuie sur le bilan des plans antérieurs.

Il définit à la fois une stratégie en matière de mobilité, une programmation et des actions pour atteindre les objectifs fixés.

Il est fondé sur une réflexion prospective à l'horizon 2030 avec une programmation intermédiaire à l'horizon 2022.

Il prend en compte l'aspect financier, les modes de vie des habitants, l'impératif de dynamisme économique et l'indispensable réduction des nuisances que les mobilités génèrent.

Les objectifs poursuivis par cette révision ont été définis dans la délibération du Comité syndical du SYTRAL du 5 mars 2015 ; il s'agit de :

- Permettre une meilleure prise en compte de l'interface avec les territoires voisins ;
- Favoriser la diversification des pratiques modales à l'échelle de l'agglomération lyonnaise dans le cadre d'une approche multimodale ;
- Anticiper les besoins d'adaptation des réseaux de transports collectifs ;
- Améliorer la qualité du cadre de vie en réduisant l'exposition des populations aux nuisances liées au trafic automobile ;
- Inscrire pleinement les modes actifs dans la politique de déplacements au service de la santé publique ;
- Développer une approche globale des services à la mobilité ;
- Trouver des solutions adaptées aux territoires peu denses face aux enjeux de vulnérabilité énergétique ;
- Mieux intégrer le transport de marchandises en ville dans la politique globale de déplacements ;
- Mettre en place un travail partenarial pour la révision, la mise en œuvre et le suivi du PDU.

1 DEROULEMENT DE LA PROCEDURE

1.1 Désignation de la commission d'enquête

Par ordonnance n°E16000354/69 du 8 mars 2017 Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lyon a désigné une commission d'enquête constituée de :

- Serge ALEXIS Président ;
- Gérard GIRIN et Jean FORIN membres titulaires ;
- Maurice GIROUDON membre suppléant.

1.2: Arrêté d'ouverture d'enquête

L'arrêté d'ouverture d'enquête du 6 avril 2017 portant le n°2017-92, a été pris par Mme la Présidente du Syndicat Mixte des Transports pour le Rhône et l'Agglomération Lyonnaise (SYTRAL) .Il a été déposé au contrôle de légalité de la préfecture le 10 avril 2017.

Cet arrêté précise :

- L'objet, date et durée de l'enquête publique (du 15 mai au 20 juin inclus soit 37 jours).
- La décision susceptible d'être adoptée au terme de l'enquête publique
- La désignation de la commission d'enquête
- Le siège de l'enquête (le SYTRAL)
- La constitution du dossier d'enquête
- Les lieux, les jours et les horaires où le dossier peut être consulté (les Mairies des 72 communes du périmètre du PDU, les 9 Mairies d'Arrondissement de Lyon et le siège de l'enquête au SYTRAL) ou sur le site du SYTRAL pendant toute la durée de l'enquête.
- La présentation des observations par le public : (sur les registres papier dans les lieux où le dossier peut être consulté, sur un registre électronique dédié à l'enquête accessible sur le site internet du SYTRAL et par courrier à l'attention du Président de la commission d'enquête adressé au siège de l'enquête))
- L'accueil du Public : (la programmation de 19 permanences dans 17 lieux différents : 16 mairies réparties sur le territoire et au siège de l'enquête ou 3 permanences seront assurées)
- La mise à disposition du public du rapport et des conclusions de la commission d'enquête
- Les pièces environnementales du dossier d'enquête
- La personne à qui demander des informations complémentaires
- La publicité légale (parution dans deux journaux et par voie d'affiches)

1.3 La publicité

1.3.1 Publicité légale

La publication dans la presse a été effectuée dans le journal « **le Progrès** » des 27 avril et 19 mai et dans « **le Tout Lyon** » dans ses publications des 22 avril et 20 mai

Les affichages réglementaires ont été effectués dans toutes les Mairies du territoire et au siège de l'enquête. Ils ont été vérifiés par les commissaires enquêteurs sur leurs lieux de permanences et des certificats d'affichages ont été établis par les Maires (tous n'ont pas été reçus au moment de la clôture du présent PV).

1.3.2 Complément de publicité

En plus de la publicité légale, l'information sur l'enquête publique a été très largement relayée par la presse et un reportage a été diffusé aux actualités télévisées régionales. Une revue de presse de tous ces articles a été établie par le SYTRAL

1.4 Les permanences

Au cours des 19 permanences tenues par la commission d'enquête, 77 personnes ont été reçues.

Suite à chacune de ces rencontres, soit la personne reçue a formalisé son observation sur un registre (papier ou registre électronique), soit cette observation a été transcrite par le commissaire enquêteur sur le registre électronique sous la forme d'une observation orale.

➤ **Tableau des permanences et des personnes rencontrées**

Mai 2017

Jour	Lieu	horaire	CE		Personnes reçues
Lundi 15	Mairie Lyon 7eme	9h00-12h00	SA	1	Mr Raymond JOUMARD du CIL Gerland Guillotière
Mardi 16	Neuville	14h00-17h00	JF	2	-Mme Valérie Glatard, Maire et M. Marc Rodriguez, Adjoint, Mme Bonetti, Directrice des services
Samedi 20	Genas	9h00-12h00	SA	10	-Délégation des parents d'élèves du Lycée Charlie Chaplin (Mme Anne Marie LASSERRE, Mme Céline NGUYEN-KHAK, Mme Corine DAUN et Mr Bruno PORCER-GUINET - Mr Bruno PORCER-GUINET à titre personnel -Mr François PETITHOMME adj au maire de Colombier Saugnieu -Mme PERRIER accompagnée de Mme Aicha KAWAK -Mr et Mme LANOT*
Lundi 22	SYTRAL	9h00-12h00	SA	0	-----Néant-----
Lundi 22	Mairie Lyon 5ème	14h00-16h45	SA	4	-Mme FLEURIE du CIL Point du Jour -Mr Guy PELLET Président du CIL Lyon Plaine-ST Foy -Mme Nelly BOUCHARD enseignante école des Gémeaux -Mme Nicole PAU du Cil Point du Jour
Mardi 23	Chaponost	9h00-12h00	GG	2	-Mme DUMAS -Mme COLLARDEAU
Mercredi 24	Tassin	14h00-17h00	JF	3	-Mr Dominique BOUVIER et Mr Gilles LARAUNE de l'association M2VR (voie romaine) -Mr Julien MAZILLE du collectif TASSIN à Vélo
Lundi 29	Mairie Lyon 2ème	9h00-12h00	GG	1	-X n'a pas souhaité décliner son identité
Mercredi 31	Vaulx en Velin	9h00-12h00	JF	9	-Mme Michèle BURLOUX-TORTONE et M. Eugène SCHILLING, pour le Conseil du " Quartier Le Pont des Planches" -M. Ballet Max, Président du Syndicat agricole de V-en-V et Président de l'Association Syndicale Autorisée (ASA) d'irrigation de V en V -Délégation de l'École Nationale d'Architecture composée de : M. J. François AGIR, Secrétaire général de l'école, Mme Marie-Claire NODOT, RH et assistante prévention, M. François BAILLY -MAÎTRE, secrétaire CHSCT et Mlle Alisone CHANET, étudiante 2 ^{ème} année -Mme Fatima MAAROUK -Mme GROLLEAU

JUIN 2017

Jour	Lieu	horaire	CE		Personnes reçues
Jeudi 1	Dardilly	14h00-17h00	GG	4	-Mr Bernard ZANTE (Association Syndicale Libre du Bois Dieu) -Mme Arlette CLAUSTRE -Mr Bernard COLOMBAUD (président du CIL presque-île) Mr Michel GAUCHER (Président de l'Association Dardilly)

					Environnement Avenir)
Mercredi 7	Venissieux	9h00-12h00	JF	0	-----Néant-----
Jeudi 8	St Genis Laval	9h00-12h00	JF	2	M. Georges BASSO Mlle Amandine STERIN
Vendredi 9	Villeurbanne	9h00-12h00	GG	8	-Mrs. Yann DELORME et Georges MARRON représentant l'association des riverains de la rue J. B. Clément élargie au quartier Croix-Luizet -M. Robert LAURINY chargé de l'urbanisme et de l'aménagement au Conseil de Quartier Buërs-Luizet -Mme Nathalie WAGNON, Mrs Jean Claude RAY et Daniel TAIN représentant l'antenne villeurbannaise de l'association "La ville à vélo". -M. Raymond BARGILLAT -M. Yannick journaliste au quotidien Le Progrès
Vendredi 9	STYRAL	14h00- 17h00	GG	1	-M. ROYER représentant le collectif des riverains des n°90 à 100 du cours Lafayette
Lundi 12	Givors	14h00- 17h00	SA	9	-Délégation du quartier de BANS : Mme Marie Christine PORTE, Mme USAI, Mme WALLE Mr HOAREAU, Mr MARFIL -Mr Maurice BLANC Mr INTIDAM Conseiller d'éducation Lycée Aragon-Picasso -Mme Christiane CHARNAY 1 ^{er} Adjointe au maire de Givors accompagnée de Mr Francis DARD directeur des services de proximité
Mardi 13	Mairie du 9 ^{ème}	14h00- 16h45	GG	4	-Mr ALEZ membre de la commission déplacements et stationnements du Conseil de quartier Vaise -industrie - Roche Cardon -Mr B. CORNUT -Mr MOREAU -Mme Josette BERNE
Mercredi 14	Caluire et Cuire	9h00-12h00	GG	4	-Mme BOURETTE -Mr CIANFARINI vice président du collectif des transports du Val de Saône -Mr Jean Paul PUJOL -Mr MANCEAU journaliste au Progrès
Jeudi 15	Saint Priest	14h00- 17h00	JF	5	-Mr Denis FUCH -Mme PEY, Mr Raymond RAVIER, Mr Ernest DARNET du Conseil du quartier Renaison -Mme Jeanine BEVITAH Présidente du CIL Laennec- Mermoz Nord Transval de Lyon 8 ^{ème}
Mercredi 20	SYTRAL	14h00- 17h00	SA JF	8	-Mrs Camille FRANCOIS et Ousmane DIOP -Mr Denis FUCH (Déjà venu à la permanence de St Priest) -Mme Nathalie GAY, Mr Grégory LAURENT et Mr Didier LATAPIE de la Chambres des métiers -Mr MURARD de l'association Déplacement citoyens -Mme Karine DEFLACHE

1.5 La consultation du dossier sur internet

La mise à disposition du dossier sur internet a permis d'observer les consultations qui en ont été faites et donnent, au delà des observations déposées, une indication sur l'intérêt que le public a porté à ce dossier.

Le rapport statistique fait état de 903 téléchargements, de 2315 pièces visualisées et de 3594 visiteurs ayant effectués 5078 visites, il précise par ailleurs l'origine géographique des consultations qui constitue également un élément intéressant.

1.6 L'enregistrement des observations

Les observations du public ont été déposées :

- Sur l'un des 81 registres disponibles, (au siège de l'enquête, dans l'une des 71 mairies du territoire ou dans l'une des 9 mairies d'arrondissement de Lyon).
- Par voie électronique, soit directement sur le registre électronique spécifique à l'enquête, soit par messagerie. Les deux étant accessibles sur le site internet du SYTRAL
- Par courrier adressé au président de la commission d'enquête
- Par oral auprès de l'un des commissaires enquêteurs lors d'une permanence

1.7 La clôture de l'enquête :

L'enquête publique a été close le 20 juin 2017.

Les registres ont été récupérés par le SYTRAL et remis, pour les premiers d'entre eux dans ses locaux à la commission d'enquête le 23 juin 2017 les autres ont été envoyés par porteur au président de la commission d'enquête le 26 juin. Tous les registres ont été clos par le Président de la commission ou un membre de la commission le jour même de leur remise.

Le présent procès verbal de synthèse est prévu d'être remis en mains propres contre accusé de réception le lundi 03 juillet 2017 au responsable du projet, soit dans le délai de huit jours après réception du dernier registre d'enquête (le 26 juin) tel que prescrit à l'article R123-18 du code de l'environnement.

Les observations issues des contributions du public ont été classées en 18 thèmes regroupés en 9 rubriques. Elles recouvrent l'ensemble des préoccupations exprimées par la population.

2 LES CONTRIBUTIONS DU PUBLIC

La contribution du public a été particulièrement riche et abondante. Ceci est sans doute dû en premier à l'intérêt que le public a eu pour ce sujet qui conditionne sa vie quotidienne mais aussi aux conditions matérielles de déroulement de l'enquête : la publicité qui a été faite et la possibilité de déposer des observations par internet.

2.1 Sur le nombre de contributions recueillies : Ce sont au total 954 contributions qui ont été recueillies dont 777 directement sur le registre électronique, 11 par messagerie, 126 sur les registres papier, 7 par courriers adressés au président de la commission d'enquête et 34 oralement auprès d'un commissaire enquêteur lors de sa permanence (dont certaines ont été confirmées sur le registre dématérialisé)

A noter que deux courriers reçus très tardivement au siège de l'enquête, du fait des délais de poste, ont été remis à la commission d'enquête le 29 juin, Ces deux courriers expédiés le 19 juin avant la clôture de l'enquête ont été jugés recevables pour autant ils n'ont pas pu être intégrés dans le présent PV de synthèse. Ils le seront bien entendu dans le rapport.

- **Répartition des contributions déposées sur les registres papiers. dans les différents lieux où étaient disposés ces registres**

Registres	Contributions manuscrites / collées ou agrafées pleine page	Contributions préparées par les intervenants et annexées aux registres	
		Nb	Nature
Siège Sytral	1	7	Lettres adressées à la commission d'enquête et annexées au registre
Albigny sur Saône	0		
Brindas	0		
Bron	2	3	Notes agrafées (2,2 et 1 pages)
Cailloux sur Fontaines	0		
Caluire et Cuire	0	1	Note agrafée
Champagne au Mont d'Or	1		
Chaponost	3	1	Note agrafée
Charbonnière les Bains	0		
Charly	1		
Chassieu	1	1	Note agrafée (2pages +2 annexes de 2 pages et 1page)
Collonges au Mont d'Or	0		
Colombier Saugnieu	0		
Corbas	0		
Couzon au Mont d'Or	0		
Craponne	1	3	Notes agrafées
Curis au Mont d'Or	0		
Dardilly	0	2	Notes agrafées
Decines Charpieu	1		
Ecully	2	2	Note agrafée (1 page)
Feyzin	1		
Fleurieu sur Saône	0		
Fontaine Saint Martin	0	1	Note agrafée (2 pages)
Fontaine sur Saône	0		
Francheville	2	1	Note agrafée (1 pages)
Genas	0	2	Notes agrafées (7 pages et 5+12 pages)
Genay	0		
Givors	1	2	Note agrafées (3 et 15 pages)
Grézieu la Varenne	0		
Grigny	0	1	Note agrafées (3 pages)
Irigny	3		
Jonage	0		
Jons	0		
La Mulatière	0		
La Tour de Salvagny	0		
Limonest	0		
Lissieu	2		
Lyon 1er	1		
Lyon 2°	2	1	Note agrafée (5 pages)

Lyon 3°	1		
Lyon 4°	2	1	Note agrafée
Lyon 5°	2	2	Notes agrafées (10 + 13 pages)
Lyon 6°	1		
Lyon 7°	1	1	Note agrafée et parafée (10 pages)
Lyon 8°	14	1	Note agrafée (2 pages)
Lyon 9°	1	1	Note agrafée (40 pages)
Marcy l'Etoile	0		
Messimy	0		
Meyzieu	1		
Mions			
Montanay	0		
Neuville sur Saône	1		
Oullins	0	2	Notes agrafées
Pierre Bénite	0		
Poleymieux au Mont d'Or	0		
Pusignan	1		
Quincieux	0		
Rillieux la Pape	1		
Rochetaillée sur Saône	0		
Saint Bonnet de Mure	10		
Saint Cyr au Mont d'Or	1	1	Note agrafée
Saint Didier au Mont d'Or	0		
Saint Fons	0		
Saint Genis Laval	2		
Saint Genis les Ollières	0	2	Notes agrafées (1 + 1 pages)
Saint Germain au Mont d'Or	0		
Saint Laurent de Mure	0		
Saint Pierre de Chandieu	0		
Saint Priest	7		
Saint Romain au Mont d'Or	0		
Sainte Consoce	0		
Sainte Foy les Lyon	0	3	Notes agrafées (2 + 4 + 3 pages)
Sathonay Camp	0	3	Notes agrafées (3 + 3 + 2 pages)
Sathonay Village	1		
Solaize	0		
Tassin la Demi Lune	0		
Thurin	0		
Toussieu	0		
Vaulx en Velin	4		
Venissieux	2		
Vernaison	4		
Villeurbanne	4	2	Notes agrafées (1 + 1 pages)
Total	86	47	
	133		

➤ **Ventilation des contributions par thématiques.**

Très peu de contributions se prononcent clairement et globalement comme favorables ou défavorables au projet. Leur décompte présente d'autant moins d'intérêt qu'avec des critiques en nombre et en nature tout à fait comparables, certains contributeurs arrivent à des conclusions totalement opposés, démontrant le caractère subjectif de tels jugements

C'est donc bien à partir de la nature des observations et des propositions émises qu'il a fallu essayer de dégager les grands axes des problématiques abordées pour en faire une analyse et y apporter des réponses..

L'exercice a été d'autant plus difficile que les contributions étaient nombreuses et très variées, portant autant sur des points précis et localisés que sur des considérations générales sur tout ou parti du territoire du projet..

Le travail produit pour l'élaboration de ce procès verbal n'a pas permis d'aboutir à une analyse très élaborée du fait de cette complexité et du délai très court pour le réaliser. Pour autant nous avons pu ventiler l'ensemble des contributions sur un certain nombre de thématiques que nous avons identifiées à la lecture des observations du public et qui devrait permettre au maître d'ouvrage d'apporter des réponses générales qui seront bien sûr à compléter sur les points précis évoqués dans chacune des contributions.

Dans le tableau qui suit pour chaque thématique nous avons fait figurer le numéro des contributions qui se rattache à cette dernière.

Pour la compréhension de ce tableau il convient de noter que:

- le N° de la contribution est celui qui lui a été attribué dans le registre électronique
- figurent en gras des contributions qui sans avoir forcément plus de pertinence que les autres ont le mérite de donner une vision globale d'une problématique donnée (ex ; CLOE pour les Campus, la contribution de l'UCIL, celle de la CMA ou celle de la CCEL...)
- les contributions dont le numéro est séparé par un « / » signifie que lors du classement le commissaire enquêteur a noté que ces contributions (voisines dans leur enregistrement) étaient identiques.
- les annotations associées à un numéro de contribution sont les notes de celui qui a fait le classement. Elles sont destinées à servir de repères (localisation, contributeur...), Elles ont été conservées car elles ont été jugées utiles pour ceux qui auront à utiliser ce PV.

Thématique	Observations relevant de la thématique (N°)
1-Transport en collectifs	
1-1 Pôles d'échanges et parc relais (par secteurs ouest nord, sud et est)	31(Brindas) - 40(Piscine Mermoz) - 80(A46 B.U.S.) - 93(Sur l'emprise de l'autoroute) - 95(Gorge de Loup) - 110(Bus et cars du Rhône) - 115Cars du Rhône TER) - 119(T1 Oullins) - 146(Gerland Guillotière) - 162(Plaine de Sainte Foy) - 170(Castor Saint Irénée Perrache) - 215/221/244/257/305/306(Val de Saône) - 183(Ouest lyonnais - Craponne) - 201(Nord) - 208(Ouest lyonnais) - 218(Vaise Gorge de Loup) - 223(Gare d'Oullins) - 224(Vénissieux) - 242-248(Albigny Couzon Collonge Sathonay Vaise Tassin) - 252(Val de Saône) - 263(Val de Saône) - 267(Saint Pierre de Chandieu) - 275(Oullins) - 291(CCEL Vénissieux Mermoz) - 298 (Maison carrée) - 313(Francheville) - 318(Oullins) – 338/411 (M2VR) - 347 -348 - 365 (Givors) -

	<p>385/427/428/455/538/564(Vaise) - 393 (CCI) - 396 (St-Priest- Corbas) - 403 (Craponne) - 406 (Givors-Grigny) - 434 - 436- 440 (SEVDOR) - 442 - 446 - 461 (Perrache) - 473 - 474 - 484 - 485/542/546 (Ouest L) - 494 (Greyzieu-la-Varenne) - 508 (Meyzieu) - 510 (St-Clair) - 526 - 553 (Champagne Limonest) - 564 (SCL Greyzieu) - 567 (Mont d'Or) - 680 UCIL-759-767-786-819-823-830-874-880-912(Ouest lyonnais Craponne Grézieu la Varenne Brindas) - 914 (Elus majorité CM Oullins hôpitaux sud) - 915(Elus CM Oullins Demain) - 916(Gares Ecully Tassin) - 918(AGIR St Genis les Ollières Ouest lyonnais-921 (CCI L) - 923 (Vaulx-en-Velin) - 936 - 947 - 955 (SOL) - 957</p>
<p>1-2 Utilisations réseau ferré (par secteurs +train-tram.. ZA, Port E. Herriot, liaisons inter gares...)</p>	<p>2(Trévoux Sathonay) - 10(Trévoux Sathonay) - 20(Alaï et Part-Dieu) - 37(Lyon Villefranche) - 76(Trévoux Grigny) - 80(Genay Caluire) - 93(Lozanne Saint Paul) - 100(Ouest lyonnais) - 104(Est et Saint Fons) - 117(Trévoux Sathonay) - 157 - 183(Ouest lyonnais) - 199(Quincieux) - 201(Trévoux Sathonay gare Saint Germain au Mont d'Or) - 206(Villefranche Saint Romain au Mont d'Or Part-Dieu Perrache) - 208(Boucle TER Ouest lyonnais) - 209(Nord Val de Saône) - 213(Saint Fons) - 220-221(Val de Saône) - 240(Toussieu) - 252(Lyon Trévoux) - 256(Trévoux Sathonay) - 258(Ouest lyonnais)-261-263(Lyon Trévoux)-267(Saint Pierre de Chandieu)-276(Tassin) - 281 - 285(Trévoux Sathonay) - 173/295 - 298(Lozanne Saint Paul)-307(Trévoux Croix Rousse) - 314(Chandieu) - 315(Trévoux Cuire) - 316(Saint Pierre de Chandieu) - 329 - 335 -340 - 348 - 361 - 365 - 388 (Givors-Brignais + liaison intergares) - 393 (CCI) - 397 - 399 (Gare St-Priest) - 401 - 406 (Givors -CFAL) - 431/447/496 (VF Trévoux-Sathonay) - 434 (Réouverture gares) - 452 (Chandieu-Toussieu) - 454 - 458 - 461 - 468 - 473 - 500 (Projet aménagement gare Part-Dieu) - 508 (Meyzieu) - 526/949 (St-Pierre de Chandieu) - 557 - 575 (Liaisons intergares) - 614 (gare de Toussieu) - 716- 755 (Dépl.Citoyens)-800 Sud-806-819-821(CCEL)-827-830, 885,886, 888-912(Ouest lyonnais Craponne) - 914 (Elus majorité CM Oullins RER Lyon Givors) - 916(Lozanne Saint Paul) - 918(AGIR St Genis les Ollières Ouest lyonnais Craponne Lyon) - 919 - 921 (CCIL) - 926 (CTVS) - 930 / 933 (Macadevi) - 932 - 936 (CIL Vaise) / 947 /</p>
<p>1-3 Dessertes territoriales et spécifiques (par secteurs +spécifiques : Campus, Parc OL, Aéroport, Rhône express, Parc Miribel Jonage, hôpitaux, Stade OL, ZA...)</p>	<p>2(Val de Saône -Trévoux Sathonay) - 5(Est Lyonnais) - 6(Est Lyonnais - 7(T3 Pont de Chérucy) - 9 - 10(Val de Saône) - 13/14(bus 70) - 17(Sud-ouest Lyonnais) - 18(Est Lyonnais) - 19(Hôtel de ville-Part-Dieu) - 20(C3-T3 gare Saint Paul) - 22(Trajets circulaires en périphérie) - 23(Est T3 Rhône Express) - 26(Secteur Sud CCEL) - 27(Ouest Lyonnais) - 30(métro A, C13, Saint Paul) - 31(Ouest Lyonnais Brindas) - 32(Vaise La Doua) - 33(Vaise Tassin et T3) - 35(Gorge de Loup Saint Paul Hôtel de ville Part-Dieu) - 385St Genis Laval Perrache) - 41(Est lyonnais) - 43(Sud-ouest lyonnais) - 45(Vaulx-en-Velin) - 47(Gorge de Loup Brindas) - 50(Ligne 83) - 51(Est lyonnais) - 52(St Priest Manissieux La Fouillouse Mi-Plaine) - 53(Moulin à vent) - 54(Est lyonnais) - 55/58(Sainte Foy à Lyon) - 59(Avenue Lacassagne) - 60(C5) - 62(Perrache Bellecour) - 63(Shunt de Manissieux) - 64(Shunt de Manissieux) - 67(Périphérie Est lyonnais) - 68(Liaisons inter-communes) - 70(Corbas Décines) - 71(Est lyonnais) - 74(T3) - 75(Est lyonnais) - 77(ligne 1EX) - 78(Aéroport St Exupéry) - 79(val de Saône Vaise Rillieux) - 80-81(Rhône Express) - 82(GORGE DE</p>

loup Val de Saône) - 83(Point du jour) - 84(Bel air Francheville) -
 85(Aéroport) - 87(Rhône Express gare de Villeurbanne) - 90(Ecully
 Champagne) - 91(Vourles Charly) - 93(Ouest et Nord) - 95(Ligne C21) -
 96(Campus Lyon Ouest Ecully) – 97 - 98(Perrache Villeurbanne) - 99(C9
 Villeurbanne) - 100(Ouest lyonnais) - 101(Saint Laurent de Mure aéroport)
 - 102(Bron) -104(Est Saint Fons) - 108(Est) - 109-112(Ligne 1Ex) -
 114(Saint Bonnet de Mure) - 115(Ouest lyonnais) - 116(T1 T2) -
 117(Liaisons Nord sud, Val de Saône) - 118(Campus Lyon Ouest gare de
 Vaise) - 119(Gerland Oullins T1) - 120(Campus Lyon Ouest Ecully) -
 121(Liaisons entre campus) - 122(Liaisons entre campus) - 123(Liaisons
 entre campus) - 124(Ligne 4 gare de Vaise Campus Lyon Ouest) -
 125(Liaisons entre campus) - 127(Lyon Centre Campus Lyon Ouest) -
 129(Ecully) - 132(Liaisons entre campus) - 133(Aéroport) - 135(Périphérie
 lyonnaise Val de Saône) - 136(Vaulx-en-Velin) - 137(Vaulx-en Velin) -
 138/145(Préfecture C3 C13) - 139(Ouest lyonnais Ecully) - 140(Campus
 Vaulx-en-Velin) – 141 - 142(Feyzin clinique des portes sud) -
 143(Périphérie de l'agglomération) - 144(Ecully centre gare de Vaise) –
146 – 148 - 154(Oullins) - 155(Vernaison) - 156(Trévoux Sathonay-Camp
 Cuire Rillieux) – 157 - 159(Saint Laurent de Mure) - 160(Campus Lyon
 Ouest-liaisons entre campus) - 161(Quartier Charréard Est lyonnais) -
162(Plaine de Sainte Foy) - 163(Vieux Lyon Alaï plateau Lyon 5^{ème})-
 165/166(Chassieu) - **167/168/172/297(Centre Presqu'île)** - 169(Ligne C8)
 - **215/221/244/257/305/306(Val de Saône)** - 175(Chaponost) - 176/177 –
 181 - 183(Ouest lyonnais Craponne) - 184(Ouest lyonnais) - 185(Est
 lyonnais) - 188(Bus 2Ex) - 189(Sud-Ouest lyonnais) - 190(Campus Lyon
 Ouest Ecully) - 191(T2 quartier Confluence) - 192(Ouest lyonnais)-
 193(Sainte Foy Oullins) - 195(Sud-Est et HCL) - 196(Saint Genis
 l'Argentière) - 201(Nord) - 202(Messimy) - 206(Val de Saône rive gauche)
 - 208(Ouest lyonnais) - 209(Nord Val de Saône) - 211(Est lyonnais) -
 213(Saint Fons) - 217(Val de Saône) - 219(Vaulx-en-Velin) - 220(Hôtel de
 ville de Vénissieux) - 222(Brindas) - 223(Vernaison Millery Irigny Brignais)
 - 224(Saint Priest) - 228(T6 Est lyonnais) - 236(8^{ème}) - 238(Méto Alaï) -
 239(T6 8^{ème}) - 240(Est lyonnais) - 243(Fort de Bron) - 247(Croix Rousse) -
 248 La Croix Rousse) - 250(Villeurbanne) - 251(Irigny Grigny Vourles
 Millery Charly) - 253(Liaison Nord Sud Villeurbanne) - 254(Buër Nord
 Villeurbanne) - 255(Sathonay Village) - 256(Sathonay Camp) - 258(Ouest
 lyonnais) - 260(Est lyonnais) - 263(Trévoux Lyon) - 264 - 266(Gorges de
 Loup Grézieu C24 et C24E) - 267(Ligne 1Ex) - 271(Poleymieux gare de
 Vaise) - 272(Route de Vienne) - 273(Ecully Vaulx-en-Velin) - 274(Lyon
 7^{ème}) - 275(Chaponost) - **276(Ouest)** - 277(Ecole centrale bus 55) -
 278(Vaulx Vénissieux) - 279 - 281 - 282(Poleymieux Vaise bus 84) -
 283(Poleymieux Vaise) - 284(Poleymieux Vaise bus 84) - 287(Lyon 5^{ème}) -
 288(Oullins Centre hospitalo universitaire Lyon Sud) - 291Est lyonnais) -
 292(Lignes 11 et 12 Chaponost) - 293(Lignes 11 et 12 Chaponost) -
 294(Messimy Thurins) - 173/295(Lissieu) - 298 (Dardilly) -
 299(Villeurbanne) - 300/ (Villeurbanne) - 302(T6 Parc de la Tête d'Or) -
 307(Nord Val de Saône) - 308(Bus 40) - 309(Ligne C3 Presqu'île) -
 311(Chassieu) - 314(Est lyonnais) - 315(Val de Saône Croix Rousse
 Genay) - 318(Sud-Ouest lyonnais - 321 - 323 - 324 - 326 - 327 /
 335 /426/427/428/440/458/462/472/954 (Val de Saône- Ligne de

	<p>Sathonay-SEVSOR) - 329 (Bron) - 330 - 332 - 334 - 338/341/411 (MV2R) - 339 / 346 / 349 / 353 / 358 / 360 / 363 / 364 / 366 / 371 / 372 / 377 / 379 / 381 / 384 / 404 (Id 405)/450/563/564 (Desserte Collège de La Verpillière) - 340 (Neuville) - 342 - 344 (Vaulx-en-Velin) - 347/445/470/525/562/603/627/628/629 (Campus) - 350 - 355 - 357 : Pétition Givors[66 signatures] - 359 [4 signataires](Pusignan-Genas) - 365 (Givors Resago) - 373 - 374/375/376 (Association de Sauvegarde et d'embellissement de Lyon) - 378 - 386 / 387 / 412 / 413 /435 / 557 (Lissieu - 389 - 390 - 392 - 393 (CCI) - 394 (Délib Lyon 2°) - 395 (Lyon 6°) - 399 - 401 (Amis du Bois de Serres) - 403 / 410 (Craponne) - 407(Oullins) - 409 (Bas Crois-Rousse) - 415 (Meyzieu) - 417 (St-Fons) - 419 (Brindas) - 420 (-Desserte collège de Collonges)- 421 – 424id 425 (Transport à la demande) – 431 (Macadevi) – 432 – 434 (Rocade Bus) 443 (Mornand) – 456 (Lyon 5°) – 465 – 468 (Chaponost) – 469 (Chassieu) – 511 (CLOE voir nota en fin de tableau) –512 – 520- 526 – 528 – 532 – 534 / 625 / 638 (Villeurbanne St-Jean) – 538 / 567 (Mont d'Or) - 539 (Fac Verte) 542 (Ouest L) – 545 – 550 (Francheville) – 556 – 565 (CIL Vaise) – 571 (Interassociations*) – 572 (CD de l'Ain dont BHNS) – 573 (CIL Caluire) – 577 – 614 (Est L) – 640 (CIL Caluire Sud) 640 (Campus)- 645 /653 St Priest, 674 (MACADEVI), 675,680 UCIL 681/703/704 (campus) ,716 (St Ex CCEL),719, 738,740,743(C3), 747 campus,749,754,755 (Dépl.Citoyens),759,766/779(campus),781, 800 Sud, 807(est) ,813(campus), 819,820 (EEV), 821(CCEL), 822, 823, 825(Vaugneray), 830, 831(nord-est),833/854(Est), 855 (val de Saône),857 (Villeurbanne), 872(Est), 874 (Monts d'Or), 875 (Campus),876 (val de Saône),877 (croix rousse), 878 (LVVV), 880 (transversales) 881 (école Verpillière), 885/888 (val de Saône) , 889 (Villeurbanne), 891(idem 888),892 (nord est), 893 (agora : Villeurbanne), 896/897 (Val de Saône) - 910 (Tram Chassieu) – 911(Navette Grange Blanche GHE) – 912(Ouest lyonnais Craponne) - 913(Conseil municipal Décines T3 métros A et B) - 915(Elus CM Oullins Demain) – 916(Ouest Nord lignes C6, 3 et 19) – 917(Pétition Campus Lyon Ouest Ecully ligne forte A4 et ligneC6, liaison intercampus,) - 918(AGIR St Genis les Ollières Ouest lyonnais, navettes transversales) -919(St-Genis-les-Ouillères) - 921 (CCIL) - 923 (Vaulx-en-Velin) - 924 (Villeurbanne St-Jean) - 926 (CTVS) - 927 (Mont d'Or) / 928 (Francheville) -929 (Cabinet des élus Lyon 6°) - 931 (Ste-Foy A Venir) - 932 (Ste-Foy AGUPE) - 934 / 935 (Ouest) - 936 (Vaise) - 941 (Est L) - 943 / 944 / 946 (Bron)- 945 (EELV Bron) - 948 (Comité quartier Lyon 8°) - 949 (Maire de Colombier-Saugnieu) - 950 (Tout métro !) - 953 - - 956 (Président CCIL) - 957 (Comité de quartier Lyon 8°) - 958 -</p>
<p>1-4 Horaires (horaires, ponctualité, fréquence...)</p>	<p>1(C13) - 6(Ouest lyonnais) - 8(T1 T2 T3 T4, Week-end) - 13/14(Bus 70) - 15 - 28 - 34(C9) - 35(Bus 19) - 37(TER Villefranche Lyon) - 45(Ligne 37) - 46(C19) - 48(Métro C Hôtel de ville) - 50(Ligne 83) - 54(Ligne 1Ex) - 55/58(C19) - 57 - 65(C19 C49) - 71(La Jacquière Meyzieu Bus 95) - 72(Nuit) - 73(1Ex) - 74(T3) - 77(1Ex) - 83(Point du jour) - 84(JD Francheville C24 Bus 14) - 86(C26) - 91(Bus 31, 43) - 94(Ligne 79) - 96(Campus Lyon Ouest Ecully) - 98(C11) - 99(C9) - 108(T3) - 109(T3 C3) - 111(Bus 95) - 112(1Ex) - 124(Ligne 4) - 127(Lyon centre Campus Lyon Ouest) - 139(Ligne 3) - 140(C3) - 141 - 143(Week-End) - 144(Bus 3 et 19) - 153(Vernaison) - 154(Bus Oullins) - 155(Vernaison) - 159(1Ex) - 160(Bus</p>

	<p>4) - 169(C8) - 170(Liaison Castor Saint Irénée Perrache) - 185(T3 ligne 67) – 188(2Ex) - 191(T1 T2) - 196(Saint Genis les Ollières et ligne 72) - 202(Lignes 11, 73 et 2Ex) - 209(Ligne 97 et S14)-211(CCEL lignes 28 et 29) - 213(Ligne 60 C12) - 218(C20 bus 46 et 49)-219(Bus 52 et 68) - 223(Vernaison ligne 15)-226-246(Bus 21 et 61) - 247(Nuit)-253(Bus 69 C26 T6) - 254(C17) - 255(Lignes 9 33 et 77) - 267(Ligne 1Ex)-271(Ligne 84) - 272(C12 bus 35) - 273(C3 lignes 3 et 19) - 274(Zac des Girondins gare Jean Macé) - 277(Bus 55) - 282(Bus 84)-283(Bus 84) - 284(Bus 84) - 287(Ligne 46 quartier Aqueducs) - 293(Lignes 11 et 12) - 294(Lignes 2Ex,10, 11, 12 et 73) - 309(C3) - 311(Bus 68) - 329 - 333 - 348 - 357 Pétition Givors[66 signatures] - 380 -382 - 385 - 392 - 394 (Lyon 2°) - 395 (Lyon 8°) - 407 (Oullins) – 423 – 435 – 448 – 483 – 488 – 494 (Tassin) – 504 - 513 – 544 – 550 – 553 – 559 – 564 – 567 – 591 – 625 - 655, 668, 680 UCIL, 719, 733,766, 792, 822, 824,831, 875 _911(C24E et 73E) – 912(Bus 14 C24E) – 912(Soir week end Ouest Lyonnais) - 913(Conseil municipal Décines T3) - 915(Elus CM Oullins Demain ligne 63 métro 5 lignes tramway) - 916(Ouest Nord Ligne 4) - 917(Pétition Campus Lyon Ouest Ecully, ligne C6) - 933 - 927 - 936 - 939 (Irigny) - 942 (Givors) - 948 - 957</p>
<p>1-5 Confort (Chaleur, odeurs engorgement, abris bus, information, civisme, sécurité...)</p>	<p>8 - 13/14(Bus 70) - 21(Portiques) - 19(C3 C16) - 21(Portiques) - 48(C2) - 65(C19, 49 et 90) - 74(T3) - 96(Campus Lyon Ouest Ecully) - 98(Métro A climatisation) - 106(Climatisation Odeur métro B) - 108(T3 C26) - 116(T1 T2) - 122(Ligne 3) - 127(Lyon centre Campus Lyon Ouest) - 128(climatisation Métro A) - 130 - 143(Information) - 151(Tram T1 Montrochet) - 152 - 160(Bus 3) - 169(C8) - 181 - 182(Civisme) - 185(Abri bus information) - 187(Aération conduite saccadée) - 202(Ligne 2Ex sécurité) - 233 - 243(Banc abri bus) - 259-262(raccord métros D et B à Saxe Gambetta Gare de Vaise) - 273(Gorge de Loup) - 288(Bus 88) - 289(Lignes 2 et 18) - 308(Bus 40) - 357 (Pétition Givors[66 signatures]) - 380 - 393 (CCI) - 395 (Lyon 8° - 410(Craponne) – 448 (Insécurité, fraude) – 480 – 559 – 565 – 571 (Interassociations) – 573 - 715- 923 (Vaulx-en-Velin) - 929 - 948 - 957 (Lyon 8°)</p>
<p>1-6 PMR et autres usagers spécifiques (PMR, poussettes, animaux, optibus...)</p>	<p>11(Synthèse vocale non voyant) - 21(Portiques) - 74(T3 poussette) - 88(Métro C Croix Paquet) - 142(Feyzin clinique Portes Sud) - 151(Tram T1 Montrochet) - 152(Rues Abbaye d’Ainay et rue des remparts Pôle Perrache Pistes cyclables) - 158(Animaux) - 161 - 204(Station Charpenne Trottoirs) - 205(civisme)-229(satisfaction) - 262(raccord métros D et B à Saxe Gambetta Gare de Vaise) - 296(Demande aide Optibus) - 330 / 395 (Optibus Lyon 8°) – 461 (Perrache) – 564 (CIL Vaise) - 680 UCIL - 929 - 957 - 958 (Optibus) /</p>
<p>1-7 Tarification (Abonnements, tarifs uniques, tarifs spécifiques...)</p>	<p>8(Carte toutes lignes) - 11(non voyant) - 12(Tarifs stationnement, prime achat véhicules ZE) - 17(Baisser les tarifs) - 21(Gratuité)-33(T3 Meyzieu aéroport) - 37(Tarification par zone) - 56(Tarif pour réservation smartphone) - 68(Ticket unique train TCL) - 72(Ticket unique train TCL) - 80(Ticket unique train TCL) - 85(Coût aéroport) - 100(Ticket unique train TCL) - 105(Tarifs élevés) - 106(Tarif élevé) - 110(Ticket unique train TCL) - 112(Tarif élevé) - 114(Coût aéroport) - 115(Ticket unique train TCL cars du Rhône) - 133(Coût aéroport) - 140(Tarif étudiant) - 141(Ticket unique TCL cars du Rhône) - 158(Ticket unique TCL navette fluviale) -</p>

	167/168/172/297(Vignettes résidents) - 171(Tarif familial) - 175(Abonnement Chaponost) - 186(Ticket unique train TCL) - 220(Ticket unique train TCL) - 223(Ticket unique train TCL, tarifs retraités) - 227(Suppression péages) - 231 - 236(Billettique adaptée) - 240(Gratuité A43) - 259(Non paiement trajets) - 267(Coût aéroport) - 270(Ticket unique train TCL) - 272(Faibles revenus) - 276(Ticket unique train TCL) - 281 - 314(Gratuité A43) - 316(Gratuité A43) - 329 - 361 - 401 - 439 - 457 - 473 - 480 - 747 - 755 (Dépl.Citoyens) , 806, 824, 830,874, 916(Ticket unique Trains TCL) - 936 (TEO gratuit) - 528 / 532 / 614 / 947 / 949 (Gratuité A 43) /
1-8 Matériels (évolution des matériels...)	336 (Rallonge rames de métro) – 539 (Rmas de 43m)716 - 724 - 820 (EEV) - 833(lignes) - 853
2-Véhicules particuliers et professionnels	
2-1 Véhicules particuliers et professionnels (VP, parti pris de réduire les VP, 2RM, Auto partage, Véh professionnels, Livraison marchandises...),	3 - 5 - 12 - 29 - 40 - 44 - 51 - 52 - 53 - 59 -61 - 76 - 83 - 93 - 95 - 96 - 99 - 101 - 103 - 107 - 114(Est lyonnais hôpital mère enfant) - 117 - 121 - 123 - 146 - 148 - 150 - 152 - 160 - 162 - 164 - 167/168/172/297(Centre Presqu'île) - 215/221/244/257/305/306(Val de Saône) - 178 - 179 - 181 - 185 - 189 - 192 - 197 - 198 - 201 - 202 - 203 - 210 - 214 - 223 - 225 - 228 - 230 - 234 - 235 - 237 - 239 - 248 - 252 - 258 - 265 - 267 - 273 - 274 - 275 - 280 - 281 - 286 - 288 - 290 - 292 - 293 - 167/168/297 - 299 - 307 - 317 - 318 - 317/319 - 312 - 336 - (356 / 382 433 / 500 2RM - 393 (CCI) – 456 – 462 – 469 – 564 – 571 (Interassociations) – 577 - 680 UCIL - 695- 712- 715- 720- 769(CMA) ,882-913(Conseil municipal Décines engorgement routier) – 914 (Elus majorité CM Oullins congestion routière) - 915(Elus CM Oullins Demain secteur Ouest) - 916(Ouest-Nord) - 918(AGIR St Genis les Ollières) -921 (CCIL) - 929 - 930 - 936 (Livraison marchandises) - 938 (Covoiturage) -
3-Modos doux	
3-1 Vélo (pistes cyclables, usage vélo par secteurs, stationnement vélos, Velo'V...)	10 - 15 - 16 - 26 - 29 - 33 - 42 - 43 - 44 - 48 - 49 - 61 - 66 - 69 - 72 - 93 - 97 - 105 - 113 - 126 - 131 - 134 - 138/145 - 140 - 146 - 148 - 150 - 152 - 157 - 160 - 215/221/244/257/305/306 - 174 - 179 - 180 - 181 - 183 - 194 - 205 - 214 - 227 - 233 - 237 - 241 - 248 - 249 - 250 - 251 - 258 - 265 - 266 - 268 - 274 - 276 - 278 - 281 - 286 - 288 - 173/295 - 302 - 304 - 318 - 320 - 322 - 329 (Bron) - 332 - 337 - 338 / 341/ 411(M2VR) - 343 (Toussieu) - 344 Vaulx-en-Velin - 345 (Penap Vaulx-en-Velin) - 347 / 445 / 627 (Campus) - 352 - 365 (Givors Viarhona) - 383 - 391 - 392 - 393 (CCI) – 422 – 429 – 430 – 436 – 438 – 449 – 454 – 456 – 460 – 462 – 467 – 471 – 474 – 476 – 481 – 513 – 576 – 638 - 653 - 69 - 716 - 755 (Dépl.Citoyens) , 769(CMA) , 779, 800 Sud , 801- 819 - 822 - 872 - 880 - 882 - 878/887 :890(LVVV), 888 -895 - 911 (parking GHE et parkings relais) – 912(modos doux et vélo électrique, sécurité Ouest lyonnais) - – 914 (Elus majorité CM Oullins Vélos et Modos doux ViaRhona) - 915(Elus CM Oullins Demain modos doux) - 916(Ouest Nord) - 917(Pétition Campus Lyon Ouest Ecully, libre service) - 918(AGIR St Genis les Ollières, modos doux) - 921 (CCIL) - 922 (FRSEA-PENAP) - 925 - 929 - 931 - 932 - 936 - 945 (EELV Bron) - 946 (Bron) - 948 - 952 - 953 -
3-2 Marche (Sécurité, zones de rencontres..)	33 - 40 - 43 - 61 - 97 - 107 - 146 - 157 - 160 - 161 - 167/168/172/297 - 170 - 215/221/244/257/305/306 - 179 -181 - 185 - 205 - 225(Sécurité) - 226 - 233 - 250 - 251 - 268 - 167/168/297 - 302 - 306 - 323 - 329 - 332 - 336 -

	233 - 250 - 251 - 268 - 167/168/297 - 302 - 306 - 323 - 329 /-332 - 336 - 344 Vaulx-en-Velin - 354 - 368 / 369 (Villeurbanne) – 422 – 456 – 462 – 477 – 490 – 503 – 640 - 664 - 695 - 698, 712, 749,786, 873,874, 888, 911(temps de parcours) – 912(Ouest Lyonnais) - 915(Elus CM Oullins Demain) - 921 (CCIL) - 925 - 932 - 936 - 946 - 949 - 952 (Trottoirs St-Priest) - 953 - 957 -
3-3 Autres (gyropodes, trottinettes...)	185(Meyzieu) - 306(Trottinette) - 354 (trottinette) – 513 - 915(Elus CM Oullins Demain) -
4-Infrastructures-Voies	
4-1 Infrastructures-voies (A6-A7, trafic de transit, trafic d'échange agglo-hors agglo, aménagements Anneau des sciences- COL, aménagements particulier, réglementation, stationnement (sauf vélos) ...)	4 - 5 - 25 - 27 - 36 - 43 - 44 - 63 - 64 - 69 - 76 - 92 - 93 - 104 - 118 - 146 - 148 - 149 - 150 - 153 - 157 - 160 - 162 - 167/168/172/297 - 215/221/244/257/305/306 - 183 - 200 - 206 - 207 - 209 - 227 - 233 - 234 - 237 - 238 - 250 - 251 - 254 - 258 - 260 - 263 - 265 - 269 - 281 - 286 - 289 - 291 - 173/295 - 167/168/297 - 298 - 300 - 306 - 310 - 312 - 313 - 316 - 317/319 - 318 - 325 (Villeurbanne) - 332 - 336 - 337 - 338 / 341 / 411(M2VR - 340 (Vaulx-en-Velin) - 351 - 367 (Shunt de Manissieux) 385 - 393 (CCI) - 394 (Lyon 2°) – 427id428 6 435 – 436 – 440 / 455 Mont d'Or SEVDOR) – 456 – 459 – 471 – 473 – 476 – 509 (Mairie de Neuville) – 484 – 490 – 193 – 500 (Stationnement bus Part-Dieu) – 503 – 574 – 582 – 638 (Pont de Cusset) – 640 (CIL Caluire Sud) - 664, 680 UCIL , 692(Dept 01) , 716, 724, 726,749- 755 (Dépl.Citoyens) , 767, 800 Sud , 806- 820 (EEV) - 821(CCEL) , 823,827, 874, 879, 880,886 910 (A6 A7 Est lyonnais) – 912(A6 A7) – – 914 (Elus majorité CM Oullins congestion routière A6 A7) -915(Elus CM Oullins Demain A6 A7 ViaRhône) - 916(Ouest Nord A6 A7) - 917(Pétition Campus Lyon Ouest Ecully, A6 A7, COL) - 918(AGIR St Genis les Ollières, COL TOP) -919 -921 (FBTP – Chantiers) - 923 - 925 - 929 - 932 - 934 - 936 (Stationnement Vaise) - 936 (anneau des Sciences) - 940 (Irigny-St-Genis-Laval) - 945 (EELV Bron) - 946 - 947 (COL) - 948 (Contre mise à 3 voies A46) - 953 (Contre TOP) †
5-Financement-économie	
5-1 financement-économie	2(Trévoux Sathonay) - 3(Voiture) - 21 - 24(Taxe automobile) - 73(Bus Genas piscine) - 76(péage urbain) - 146(Coût des déplacements) - 162(Absence de moyens) - 181(Intérêts privés) – 185 - 220(Économies avec les trolleys) - 288(Navette gare d'Oullins CHLS) - 350 - 365 (Givors) - 393 (CCI) – 473 - 918(AGIR St Genis les Ollières, COL et TOP coûteux) - 921 (CCIL) - 925 - 936 (Péage urbain) -
6- Cohérence PDU/ documents d'urbanisme	
6-1 Cohérence PDU/ documents d'urbanisme (SCoT, lois et décrets ...)	25(ScoT agglomération lyonnaise) - 63 (ScoT agglomération lyonnaise) - 64(ScoT agglomération lyonnaise) - 93(ScoT) - 185(ScoT agglomération lyonnaise) - 202(Code de la route R 110-2) - 215/221/244/257/305/306ScoT - 252(ScoT Val de Saône) - 365 (Givors) – 462 – 475 (SEPAL) - 874- 876-896-919 - 926 (CTVS) -
7- Évolutions technologiques et sociétales	
7-1 Évolutions technologiques et sociétales (Navettes fluviales, transport par câble voitures électriques, autonomes...vieillessement de	3(Voitures électriques) - 12(Véhicules ZE) - 27(Stations GNV) - 39(Utilisation du fleuve) - 49(Vélos dans métro et tramway) - 55/58(Câble Sainte Foy Perrache, voies fluviales) - 56(Application réservation smartphone) - 57(Application smartphone) - 67(Application smartphone) - 76(Téléphérique urbain voies fluviales) - 80(Téléphérique bateau) -

la population...)	93(Câble) - 103(Application Teedji smartphone) - 130(Parking intelligent) - 135(Méto dans les airs) - 146(Télécabines bateaux bus, véhicules électriques véhicules autonomes) - 156(Téléphérique Trévoux Sathonay) - 162(Pas d'innovations pas d'idées nouvelles) - 215/221/244/257/305/306 - 180(Voies fluviales) - 220(Téléphérique) - 223(Voies fluviales)- 258(Télécabine gare d'Oullins Sainte Foy) - 281 - 362 - 394 (Lyon 2°) – 437 (Dossier étude télécabine) – 490 – 640 - 676, 680 UCIL , 681 câble, 716 voit. Électriques, 732/737 vnf-80(Sud) , 819, 872,874, 888, 931 (Navette fluviale – Projet de télécabine) - 936 - 957 (Trottoirs producteurs d'énergie électrique) /
8-enjeux environnementaux	
8-1 Environnement (Nuisances sonores pollution....)	2(Val de Saône) - 3(Capacité du réseau électrique) - 5(Est lyonnais) - 12(Véhicules ZE) - 27(Stations d'avitaillement GNV) - 42(Cyclistes défavorisés) - 44(Séparation des espaces) - 55/58 (Câble Sainte Foy Perrache, voies fluviales voitures électriques) - 61(Non respect des normes de pollution) - 63(Shunt de Manissieux) - 64(Shunt de Manissieux) - 66(Pollution de l'air par les bus) – 76 - 89(Marcy l'Etoile)- 107(Nuisances 2RM) - 146(Télécabines bateaux bus, véhicules électriques véhicules autonomes) - 148(Pollution industrielle) – 157 - 161(Vénissieux) - 167/168/172/297(Navette presque île électrique) - 207(Montée de la Boucle) - 208(Aqueducs de Beaunant) - 220(Trolley bus électriques) - 226(The city of children) - 237(Voitures électriques et hybrides) - 251(Vernaison)-278(Plantes) - 280(Véhicules polluants) - 291(Déclassement A6-A7) - 307(Voie Trévoux Sathonay) - 310(Ecully déclassement A6 A7) - 337 - (350, Id 353) – 365/ 394 (Lyon 2°) - 397 – 453 (Arrêt moteurs aux terminus) – 490 – 500 - 695, 712 espaces verts, 724, 820 (EEV) , 827,853, 856, 888 - 920 (FBTP- Pic de pollution) - 921 (CCIL) - 923 - 926 (CTVS)- 929 – 951-
9- Divers	
9-1 Divers (<u>Sytral juge et partie, concertation, zones d'habitat et artisanales, procédures, accès service voirie, accès à l'emploi, avis favorable général, demande RDV Sytral, vœux pieux...</u>)	161(Zone artisanale zone d'habitat) - 162(SYTRAL juge et partie)- 167/168/172/297(concertation) - 215/221/244/257/305/306 (Concertation, manque d'engagement des différents acteurs)- 203(Défavorable) - 212(Importance du dossier moyens pour s'exprimer limités) - 214(concertation moyens pour s'exprimer limités) - 227(Concertation) - 231(satisfaction) - 232(Avis favorable) - 233(Avis favorable) - 234(Avis positif) - 235(Avis favorable) - 236(Avis favorable) - 237(Avis favorable) - 241(Avis positif) - 243(Concertation) - 262(Concertation) - 286(Critiques) - 298-299-300(Vœu pieu, somme de bonnes intentions) - 301(Absence d'avis de Villeurbanne) - 316(Fédération des efforts des différents élus)- 920 (Avis favorable de FBTP)-921 ; 926 (Doute sur la qualité de la concertation et du dialogue avec Sytral)-923 / 929 / 946 / 957 (Double rôle et légitimité du Sytral)-930 (Avis défavorable) -929 (La pièce jointe est le rapport des conclusions du commissaire enquêteur, suite à l'enquête publique du PLU de Colombier-Saugnieu en avril 2017)

Nota : Contributions de soutien à CLOE

516, 518, 519, 521, 522, 523, 524, 527, 529, 530, 531, 533, 534, 535, 536, 541, 543, 548, 551, 566, 569, 578, 579, 580, 581, 583, 584, 585, 586, 587, 588, 589, 590, 592, 593, 594, 595, 596, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 604, 605, 607 à 612, 615 à 624, 626, 630 à 637, 639, 642, 643, 644, 646, 647, 648, 649, 650, 651, 652, 654, 656, 657, 658, 659, 660, 66, 662, 663, 665, 666, 667, 669, 670, 671, 672, 673, 677, 678, 679, 682, 683, 684, 685, 686, 687, 688, 689, 690, 691, 693, 694, 696, 697, 699, 700, 701, 702, 705, 706, 707, 708, 709, 710, 711, 713, 714, 717, 720, 721, 722, 723, 725, 727, 728, 729, 730, 731, 734, 735, 736, 739, 741, 742, 744, 745, 746, 747, 748, 750, 751, 752, 753, 757, 758, 760, 761, 762, 763, 764, 765, 768, 770, 771, 772, 773, 774, 775, 76, 777, 778, 779, 780, 782, 783, 784, 785, 787, 788, 789, 790, 791, 793, 794, 795, 796, 797, 798, 799, 802, 803, 804, 805, 808, 809, 810, 811, 812, 814, 815, 816, 817, 818, 826, 828, 829, 832, 834, 835, 836, 837, 838, 839, 840, 841, 842, 843, 844, 845, 846, 847, 848, 849, 850, 851, 852, 858, 860, 861, 863, 865, 871, 883, 884, 894,

3 LES AVIS DES PERSONNES ET ORGANISMES ASSOCIES

Ces avis sont joints au dossier et il appartient au maître d'ouvrage de communiquer à la commission d'enquête les réponses qu'il y a apportées.

4 L'ANALYSE ET LES QUESTIONS DE LA COMMISSION AU TERME DE L'ENQUÊTE

En dehors des réponses qui sont attendues du maître d'ouvrage sur les observations formulées par le public et qui sont recensées de façon exhaustive dans le registre électronique, la commission aurait souhaité être éclairée sur certains points afin de lui permettre de finaliser son analyse du dossier.

4-1 Sur la concertation.

Il est indéniable qu'une importante concertation a eu lieu pour l'élaboration de ce projet de PDU et il nous paraîtrait inconvenant de le mettre en doute. Pour autant plusieurs observations recueillies lors de l'enquête font état d'une insuffisance de cette dernière.

Ce type de critique est relativement courant, si ce n'est que dans le cas présent elles émanent de certaines entités dont les Comités d'Intérêts Locaux (CIL) qui sont reconnues sur Lyon, pour la pertinence et le sérieux de leurs réflexions. Ils en ont d'ailleurs apporté la preuve dans les contributions qu'ils ont fait parvenir dans le cadre de l'enquête.

Question : Comment se fait-il que ces instances n'aient pas été plus précisément ciblées dans le cadre de la concertation préalable du projet de PDU ?

4-2 Sur la desserte de certaines zones et établissements spécifiques

La question pourrait se poser pour plusieurs types de zones et d'établissements du périmètre du PDU (zones d'activités campus, hôpitaux, quartiers d'habitation anciens ou neufs non inscrits dans la politique de la ville...)

La commission en retient une pour illustrer ses interrogations, celle de la desserte des établissements scolaires et des campus universitaires.

Plusieurs observations font état d'une insatisfaction notamment dans la desserte des établissements scolaires par les lignes de transport en commun. (A noter que beaucoup d'entre elles font état d'une dégradation du service depuis l'abandon de certaines lignes gérées précédemment par le département).

Outre les réponses qu'il conviendra d'apporter à ces critiques La commission d'enquête pose la question suivante.

Question : Y a-t-il eu une réflexion spécifique dans le cadre de l'élaboration du PDU sur ce problème de la desserte des établissements scolaires et universitaires ? Et de manière plus générale y a-t-il eu des réflexions spécifiques sur la desserte d'autres zones et d'autres établissements et lesquelles?

(A noter que si le PDU ambitionne de faire évoluer les comportements individuels en matière de déplacements, veiller à ce que l'expérience des plus jeunes dans l'utilisation des TC et des modes doux soit positive aurait pu contribuer à cet objectif.)

4-3 Sur l'Analyse et le traitement des différents types de trafics routiers

Le PDU a dans ses objectifs de restreindre le trafic routier des véhicules particuliers et donc les nuisances qui en découlent ce qui est tout à fait louable.

Pour autant ce trafic lorsqu'il n'est pas généré par des inconditionnels de la voiture répond bien à des besoins qu'il convient d'observer, d'analyser et de traiter de manière spécifique.

On distingue :

- Le trafic de transit qui a priori n'a pas lieu d'être en centre urbain et dont on aurait été en droit d'attendre que le PDU propose des solutions concrètes pour le sortir.

Les perspectives d'aménagements envisagées à moyen ou long terme (après 2030) s'inscrivent dans cette logique mais n'auraient pas dû empêcher que soient proposées en attendant ces mises en œuvre des solutions à effet plus immédiat.

Le déclassement d'A6-A7 annoncé, certes tardivement par rapport à l'élaboration du PDU, ne peut pas être évoqué comme étant la seule raison de l'absence de propositions concrètes sur le sujet. Même s'il est vrai que ce déclassement va permettre d'aller plus loin dans les mesures à mettre en œuvre, des dispositions auraient néanmoins pu être proposées pour dissuader les véhicules en transit de traverser Lyon, et les inciter à emprunter les itinéraires de contournement existants.

- Le trafic d'échange notamment le trafic à destination de Lyon pour lequel il convient de trouver des solutions pour essayer de le rendre moins générateur de déplacements automobile. (La taille et la gestion des parkings relais sur les axes ferroviaires à l'extérieur du périmètre du PDU restant souvent un frein à l'utilisation du train), Ceci nécessite d'intervenir au delà du périmètre du PDU en concertations avec les différents acteurs concernés.

- Le trafic interne dont une analyse fine devrait permettre de tirer des enseignements pour juger (ou confirmer) des besoins à satisfaire en termes de transports collectifs (Par exemple le « cabotage » observé sur le contournement Est pourrait être la conséquence d'une insuffisance des liaisons TC entre les communes périphériques le long de cet axe.)

Enfin il y a de toute évidence nécessité de considérer qu'il existera toujours un trafic résiduel dont il conviendrait d'apprécier la justification et l'importance.

Par ailleurs Il convient de se poser la question de la cohérence de la proposition de limiter l'usage de la voiture en ville et celle de limiter dans le même temps les surfaces de parking associés aux habitations

Une voiture qui ne roule pas doit forcément être garée et un habitant qui peut se passer de son véhicule en ville peut néanmoins avoir besoin d'en disposer d'un pour ses déplacements extérieurs et avoir de ce fait besoin d'une place pour le stationner.

Question : Quels compléments d'information le maître d'ouvrage du PDU peut-il apporter sur ces différents sujets ?

4-3 Approche économique dans les choix des modes de transport

Si la politique tarifaire est abordée dans le dossier et que des informations sont données sur les investissements engagés, aucun raisonnement économique n'est présenté pour justifier de l'optimisation du service rendu pour répondre à la demande de mobilité comme le recommande un rapport de la cours des comptes de 2015.

Question : Quelles précisions le maître d'ouvrage peut apporter sur ce point

4-4 Prise en compte des solutions innovantes ou alternatives en matière de transport.

Des solutions innovantes de transports urbains sont bien évoquées dans le dossier du PDU, mais sans que paraisse une volonté manifeste de vouloir explorer plus à fond leur mise en œuvre. Pourtant Lyon dispose de caractéristiques bien particulières comme ses cours d'eau et son relief qui pourraient rendre pertinents le principe des navettes fluviales et le transport par câble.

Question : Y a-t-il eu des réflexions plus avancées sur ces points dans le cadre de l'élaboration du PDU qui ne figureraient pas dans le dossier soumis à l'enquête ?

4.5 Concernant l'environnement

La commission n'a pas noté qu'il ait été pris en compte dans le PDU l'existence d'espaces agricoles protégés (les PENAP). Ces espaces sont pourtant très présents sur le territoire:

(Dans le département du Rhône : Brindas, Chaponost, Grézieu, Messimy, Sainte-Consorce, Thurins, à l'Ouest et Colombier-Saugnieu, Genas, Jons, Saint-Bonnet-de-Mure, Saint-Laurent-de-Mure à l'Est

Sur la métropole : Décines-Charpieu, Jonage, Meyzieu, Saint-Priest, Vaulx-en-Velin, Corbas, Feyzin, Moins, Solaize, Vénissieux),

Question 1

Qu'en est-il de la prise en compte des PENAP?

La chambre d'agriculture a-t-elle été consultée ?

Le PDU aurait du présenter, en application du 3° de l'article R122-20 du code de l'environnement (Décret du 2 mai 2012), des solutions de substitution raisonnables permettant de répondre à l'objet du plan de façon à pouvoir justifier des choix faits, or il se limite à comparer que les deux scénarios : "Fil de l'eau 2030" et "PDU 2030".

Ce point fait d'ailleurs l'objet d'une remarque de la MRAE qui fait observer que l'absence de solutions alternatives à certains grands projets d'infrastructure routière ne permet pas de qualifier le niveau de prise en compte de l'enjeu biodiversité, la prise en compte de cet enjeu

se limitant à l'évocation du dispositif réglementaire. Il en est de même pour l'évaluation de l'impact sur la santé

Question 2

-Comment le SYTRAL entend t-il répondre à la recommandation de la MRAE ?

Lundi 3 juillet 2017

La commission d'enquête

Serge ALEXIS

Gérard GIRIN

Jean FORIN

Président de la Commission

Accusé de réception du maître d'ouvrage

Signataire :

Date :